



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA/2023-008
PORTANT ADOPTION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2024

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIXI205948D), notamment les articles 175 à 185,

Vu le rapport DIR-2023-0008 de présentation du Budget Initial de l'exercice 2024,

Vu les tableaux budgétaires du Budget Initial de l'exercice 2024, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE

Article 1 : les autorisations d'emplois :

* sous plafond pour 2024 sont de	82,2 ETP	et	84,3 ETPT
* hors plafond pour 2024 sont de	11 ETP	et	12,22 ETPT

Article 2 : les autorisations budgétaires suivantes :

- Des Autorisations d'Engagement (AE) pour	8 361 645,40 €	dont :
6 420 617,52 €	personnel	
1 420 787,88 €	fonctionnement	
27 000,00 €	intervention	
493 240,00 €	investissement	
- Des Crédits de Paiement (CP) pour	9 132 191,67€	dont :
6 420 617,52 €	personnel	

1 757 226,15 €	fonctionnement
47 000 €	intervention
907 348,00 €	investissement
- Des prévisions de recettes pour	9 150 759,39 €
- Un solde budgétaire bénéficiaire de	18 567,00 €

Article 3 : Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Une variation de trésorerie de	+ 237 550,87€
- Un résultat patrimonial excédentaire de	688 258,87 €
- Une capacité d'autofinancement de	1 188 258,87 €
- Un abondement du Fonds De Roulement de	213 033,93 €

Article 4 : Le Directeur de l'établissement public est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 09 Novembre 2023

Le Président,


Éric FERRERE

Le Directeur,


Jean Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	10/11/2023
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	10/11/2023
Date de transmission au MTES	13/11/2023
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	13/11/2023
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	13/11/2023
Date d'affichage	13/11/2023
Date de retrait	



Conseil d'Administration
Séance du 09 novembre 2023

Rapport n° DIR-2023-008

Objet : NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2022

La présente note a pour objet de présenter les éléments ayant contribué à l'élaboration du Budget Initial 2024 :

- I. Les éléments de contexte de l'année 2023,*
- II. Eléments marquants de l'activité 2023,*
- III. Priorités pour l'année 2024,*
- IV. Etat d'avancement du programme 2021-2023 inscrit au Plan de Relance*
- V. Le Budget Initial 2024*

I. Éléments de contexte de l'année 2023

Au titre de la **nouvelle programmation européenne** 2021-2027, des fiches mesures FEDER ont été finalisées au niveau régional et un AMI a été lancé en octobre 2023.

Concernant les nouvelles perspectives de financement, le gouvernement a lancé le Fonds Vert en 2023. Destiné à accompagner la programmation écologique du gouvernement, ce fond, directement géré par le Préfet via une instruction de la DEAL a été largement ouvert aux collectivités. Une partie spécifiquement dédiée à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) a été également réservée. A la Réunion, la dotation de ce fonds territorialisé a été de 20 millions d'Euros au total dont 6 millions fléchés sur la mise en œuvre de la SNB.

L'établissement public avait travaillé en 2022 sur une première évaluation de la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'action 2019-2023 qui avait été présenté en CA de décembre 2018.

Cette évaluation a permis de travailler en 2023 en continuité de la structure projet précédente mais en y apportant un certain nombre d'évolutions.

La question de la prévention de l'érosion de la biodiversité reste centrale, ainsi que la prise en compte des paysages, le développement économique est intégré dans le développement de notre stratégie projets (cf. filière ingénierie écologique et prise en compte des interfaces agricoles dans la démarche de restauration de la fonctionnalité des milieux). La pollution lumineuse et l'environnement nocturne a été développé comme un thème à part entière dans une approche transition écologique.

La question du climat et des changements globaux est également venue compléter nos approches thématiques. La démarche Portes de Parc anciennement focalisée sur la question du tourisme et de l'interprétation a été revue en développant des approches micro territoriales intégrant les autres thématiques du développement économique et des réflexions en matière d'aménagement.



En interne cette construction de la structure du projet en thématiques et territoires permettra également d'améliorer l'articulation entre les services et les secteurs territoriaux. Ce travail qui a abouti à la rédaction concertée de fiches projets et fiches actions a permis de se doter d'un outil de programmation priorisé facilitant la recherche de financement et la programmation des actions.

Au niveau du territoire, 2023 a également vu l'inauguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité. En phase de structuration elle doit se doter dès la fin de l'année d'une structure opérationnelle en procédant ; au recrutement d'une direction et à la constitution de l'équipe et à la rédaction d'une première feuille de route.

II. Eléments marquants de l'activité 2023

Du Projet d'établissement V1 _ 2018-2022 à la V2 _ 2023-2027

Lancé fin 2022, la construction du nouveau projet d'établissement est pratiquement terminée et sert de socle à un programme prévisionnel de travail 2024-2027.

Le bilan évaluatif du premier projet d'établissement, réalisé au début de la démarche a montré une bonne mise en œuvre de la plupart des projets du PEV1. La massification des moyens du Parc sur un nombre (relativement) limité de priorités a montré toute son efficacité. Le sujet de la gestion/restauration des milieux naturels (voir ci-dessous) ou encore les plans d'action concertés (Mare Longue ou la Roche écrite) qui ont été un puissant moyen de dialogue territorial et de lien entre le cœur et la zone d'adhésion en sont des exemples concrets. L'adhésion à la Charte du Parc de la commune de Saint Philippe, restée très longtemps en retrait, est un des conséquences positives de cette démarche.

Pour autant, la mise en œuvre du PEV1 a connu également des difficultés, d'une part en ce qui concerne le fonctionnement en mode projet lui-même (pilotage, circulation de l'information, articulation entre activité des services du siège et des secteurs) et d'autre part sur certains territoires ou les ambitions affichés dans le PEV1 n'ont pas été complètement mises en œuvre.

Le PEV2, s'il reste dans la continuité du PEV1, le fond étant la mise en œuvre de la Charte du Parc, tente, dans sa structure même de renforcer la notion de projet et surtout introduit de façon très volontariste des « territoires de projets » qui vont dorénavant constituer le socle du déploiement territorial des équipes du Parc. Il est ainsi constitué de 5 axes thématiques et d'un axe nouveau, purement territorial constitué de 17 territoires de projet (4 territoire en moyenne par secteur territorial du Parc).

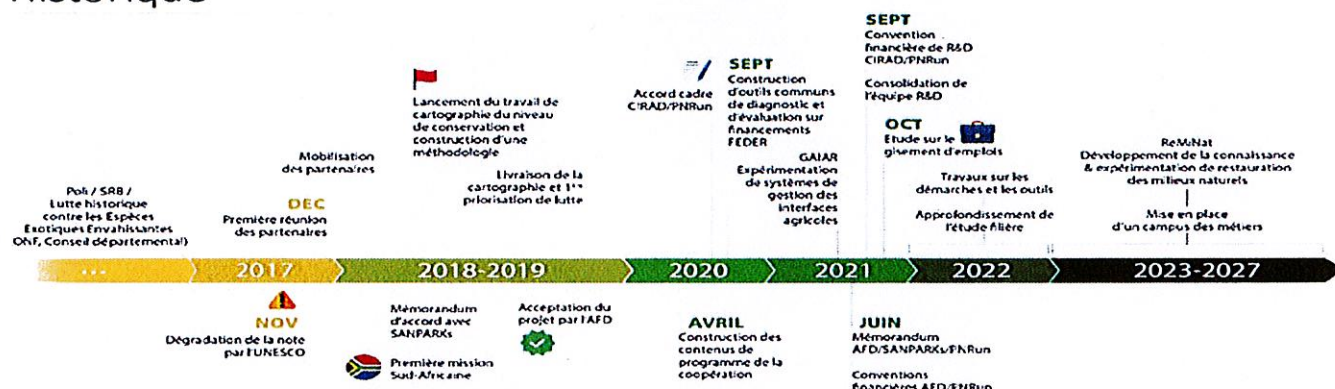
Sur le fond, des problématiques comme le prise en compte du changement climatique, la transition écologique ou encore l'évaluation de la Charte et la gestion du Bien Classé au Patrimoine Mondial sont renforcés.

Actions de conservation et de lutte associée

Conservation/restauration des habitats à enjeux :



Historique



En 2022-2023, grâce à des financements FEDER (200 K€) et FOM (350 K€) des méthodes et des outils diagnostic ont été construits et testés de façon partenariale.

Plusieurs massifs ont été investis pour tester la solidité de la démarche dans des configurations différentes. Plus de 2000 ha ont ainsi pu être diagnostiqués de façon très précise. Un travail de cartographie des espaces à enjeux a permis de re-préciser la stratégie élaborée en 2019 et d'identifier 12 000 ha sur lesquels déployer les nouveaux outils et tester de nouvelles approches de lutte et restauration.

Un projet d'une durée de 5 ans a été co-construit d'un montant global de 4 800 000 €. Une première phase de trois ans a été présentée et acceptée au Fonds Vert pour un montant de 2 600 000 €. Le projet est co-porté par le CIRAD, l'Université et le Parc.

Une étude sur le gisement d'emplois en qualité et quantité a été finalisée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés. De premiers contacts ont été noués avec les apprentis d'Auteuil pour réfléchir à la création d'entreprises d'insertion.

Des discussions avec le rectorat et le SGAR ont débuté pour donner une continuité à la démarche sous la forme d'un campus des métiers ou de tout autre dispositif adapté.

Une brigade expérimentale a été financée et encadrée par le Parc dans le cadre de la stratégie partenariale de gestion post-incendie sur le Maïdo. Cette démarche a permis d'expérimenter de nouvelles façons d'intervenir sur le département domanial avec le Département et l'ONF.

Connaissance et conservation des pétrels endémiques PNA Pétrel

En 2020, un PNA 2021-2030 en faveur de la conservation des pétrels endémiques a été rédigé par le Parc et approuvé par l'Etat.

En 2021, à la fin du Life+ pétrel, piloté par le Parc (co-bénéficiaires Université-SEOR), la continuité des actions initiées a été assurée sur un financement FEDER recherche. Les partenaires restent les mêmes, mais les actions menées sur le terrain par l'équipe du Life ont été peu à peu internalisées au niveau de l'équipe du Parc et plus spécifiquement des secteurs Ouest et Sud.

En 2022, un complément de financement FEDER mobilisé par le Parc a permis d'améliorer les stratégies et protocoles de lutte contre les chats et les rats qui ont été testés et validés sur le terrain dans une optique d'amélioration de l'efficacité de l'action et de diminution de l'usage des biocides en cœur de Parc.

En 2023, les financements FEDER Université ayant cessé, le Parc reprend à son compte l'ensemble des missions autrefois co-portées. Il construit un projet pour la mise en œuvre des actions identifiées comme étant de la responsabilité du Parc dans le PNA. Le projet d'un montant de 1 300 000 € est soumis au Fonds Vert et accepté.

Le cerf de Java et espèces domestiques divagantes

La Charte du Parc pointe spécifiquement le cerf de Java comme une espèce préoccupante pour son caractère potentiellement envahissant. L'exemple d'autres contextes insulaires tropicaux est avancé pour fixer des objectifs de contrôle strict de la répartition de cette espèce voir de résorber certaines poches de population. La topographie particulière de la Réunion ne semble pas aussi favorable que celui d'autres îles au développement de cette espèce cependant l'évaluation de la dynamique actuelle et un protocole de veille solide doivent être mis en place pour mieux comprendre la situation et prendre des mesures de contrôle le cas échéant. En 2023 et dans le cadre des fonds de la coopération avec l'Afrique du sud, une mission d'expertise a été organisée en 2023 pour mener cette évaluation et donner les orientations nécessaires à la gestion de cette espèce.

Caprins

Lors des missions menées dans le cadre du travail sur la conservation des habitats à enjeux, de nombreuses traces d'abrutissements ont été relevées sur le triangle des Bénaires dans le massif du Maïdo. En 2023 et avec l'appui de collègues Sud-Africain, un système de caméras piège et un protocole de terrain a été mis en place pour objectiver et mesurer la pression des caprins sur cet espace classé comme espace naturel à forte valeur patrimoniale. Des mesures de gestions ont été élaborées et un programme de contrôle a été proposé au financement du Fonds Vert mais sera reporté sur l'année 2024.

Suidés

Des indices importants de présence de porcs dans certaines forêts de moyenne altitude de l'Est ont été enregistrées. Cette présence est liée à l'installation de petits élevages de porcs en proximité d'espaces naturels. En 2023, un premier travail de terrain a été mené pour commencer à objectiver et quantifier le problème. L'étude et la gestion de ce problème seront intégrés dans le projet qui sera présenté au Fonds Vert en 2024 sur les sujets cerfs et caprins.

Actions liées aux démarches d'aménagement

Programme des jours de la nuit ; environnement nocturne et pollution lumineuse.

Concernant l'objectif global numéro 2 du PNA pétrels ; limiter l'impact des menaces identifiées, le Parc est responsable entre autres de l'action visant à limiter l'impact de la pollution lumineuse.

Cependant il a été clairement pointé que la question de la pollution lumineuse était à prendre dans une approche plus large que la seule entrée avifaune et saisonnière. Il y a des impacts plus globaux sur l'ensemble de la faune nocturne, mais également sur la santé humaine et la qualité l'environnement dans une acception plus globale allant du cadre de vie (habitat) à la qualité du ciel nocturne.

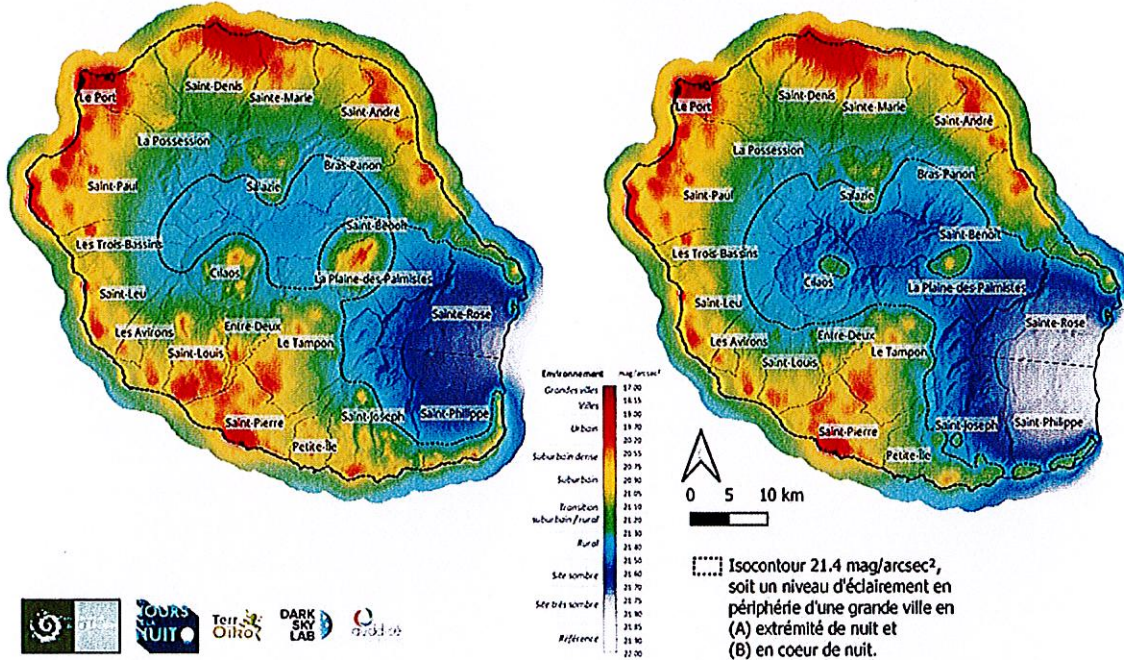
Le programme des jours de la nuit a été lancé en 2019 pour travailler sur les différentes dimensions du problème.

Un diagnostic réalisé en 2021 dans le cadre d'une démarche inter Parcs financée par l'OFB, a permis de produire une cartographie de la pression lumineuse à l'échelle de l'île et de pointer un certain nombre d'axes et d'espaces de travail.



A Pression lumineuse en extrémité de nuit
68 % du territoire soumis à un niveau d'éclairement de périphérie d'une grande ville

B Pression lumineuse en cœur de nuit
56 % du territoire soumis à un niveau d'éclairement de périphérie d'une grande ville



Effectivement la contribution des différents secteurs de la société à la pression lumineuse globale a été évaluée pointant que 45% de la pression était liée à l'éclairage public, 40% au secteur privé et 15% lié aux équipements sportifs.

En 2023 un travail spécifique a été initié avec le secteur économique et plus particulièrement les centres commerciaux et les zones industriels. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Industrie Réunionnaise (l'ADIR), la communauté de commune de l'Ouest et EDF.

Plan d'actions concerté Roche Écrite

Initié en 2022 et bénéficiant d'un financement mob biodiv ayant permis le recrutement d'un personnel dédié (au moins sur une partie du projet), le plan d'action concerté de la Roche écrite arrive en fin de processus d'élaboration.

Pendant cette phase, les efforts ont notamment portés sur le rapprochement entre le cœur et l'aire d'adhésion, à proximité immédiate du cœur mais aussi dans un périmètre beaucoup plus éloigné englobant l'agglomération de Saint Denis, notamment dans une démarche transition écologique et de rapprochement entre l'homme et la nature, qui faisait partie du projet municipal de la nouvelle Maire. Ainsi une véritable dynamique a été créé dans le bourg du Brûlé (dernier lieu habité avant l'entrée dans le cœur) avec les associations du quartier, la commune, l'office du tourisme, les acteurs économiques. Un premier produit touristique a été marqué cette année, d'autres suivront prochainement. Le travail se poursuit également dans le cœur avec deux axes majeurs, d'une part la poursuite et le renforcement de la gestion/protection des patrimoines naturels les plus importants comme l'échenilleur de La Réunion (*Lalage newtoni*) mais également avec un programme de valorisation de ces patrimoines depuis l'entrée physique dans le cœur jusqu'au refuge. Ce refuge devient lui aussi un support de médiation et qui s'inscrit dans une démarche à moyen/long terme pour améliorer son intégration environnementale. Les travaux associés vont démarrer concrètement en 2024 en partenariat entre le Conseil départemental et le Parc national.



Plan paysage

Financé sur des fonds DHUP, SGAR et PNRun, ce travail à l'échelle de l'île entière se situe dans la continuité des démarches menées antérieurement et à plus petite échelle, autour de la reconstruction des gîtes ou des travaux DFCI en cœur de Parc. Les travaux ont débuté en avril 2023 par un séminaire rassemblant l'ensemble des collectivités, aménageurs publics et privés et bureaux d'études spécialisés ainsi que les services de l'Etat concernés. (<https://www.reunion-Parcnational.fr/fr/actualites/le-plan-paysage-de-lile-de-la-reunion-est-lance>)

Concomitamment et en articulation constante avec le PNRun, la DEAL a terminé la mise à jour de l'Atlas des Paysages de La Réunion ce qui donne un excellent socle pour lancer la démarche.

Le groupement de prestataire (associant des BE locaux et nationaux) a réalisé un important travail d'écoute des différents acteurs et animés plusieurs phases d'atelier territoriaux. La démarche suscite un véritable intérêt à ce stade et le travail va se poursuivre sur des territoires d'études d'échelles diverses pour approfondir la réflexion et construire des produits de sortie du plan adaptés aux différents acteurs. Sur des éléments d'infrastructure linéaire, les éléments du Plan Paysage seront réinvestis par la Direction des Routes de La Région dans les études amont de sécurisation de la RN5, route patrimoniale montant vers Cilaos. A l'échelle de l'île, les éléments produits concernant l'enjeu paysage seront directement exploitables par La Région Réunion, maître d'ouvrage de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui vient de débuter. Le SAR, outil spécifique aux DOM est un outil très puissant d'aménagement du territoire qui peut et doit être amélioré sur le sujet de la prise en compte de l'enjeu paysager.

Accompagnement des projets d'aménagement Grands sites du Département en cœur de Parc et stratégie touristique des Hauts :

Outre la reconstruction des gîtes du Piton de la Fournaise et du Piton des Neiges qui sont des projets sur lesquels le Parc a été et reste très impliqué au côté du Département, la réflexion sur une stratégie d'aménagement des grands sites touristiques est en construction. Une étude en maîtrise d'ouvrage Département sur l'organisation, l'aménagement et la valorisation des sites à enjeux est en cours de notification. Les équipes du Parc ont été associées à la rédaction du Cahier des Charges. La démarche de travail construitse lors des phases amont de la reconstruction des gîtes du Piton des Neiges et du Piton de la Fournaise et les outils comme la grille d'analyse UNESCO des projets et programmes (cf. infra), ont permis une convergence facile des ambitions entre le CD et le Parc. Dans cette collaboration, les éléments construits dans la démarche du Plan Paysage porté par le Parc seront intégrés au fur et à mesure. Au-delà des aspects organisation et aménagement de sites, une étude tourisme durable dans les hauts également portée par le Département.

Mise en œuvre de la Charte

Lancement de la démarche d'évaluation de la Charte et réflexion sur l'évolution des méthodes d'évaluation de l'état d'intégrité du Bien Classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

Le Conseil d'administration a lancé officiellement la démarche d'évaluation de la Charte et du plan de gestion du Bien Classé au Patrimoine Mondial et a mis en place une structure de pilotage ad hoc, présidée par le président du CA. Les travaux ont commencé par des rencontres avec l'ensemble des acteurs qui avaient été identifiés lors de l'élaboration de la Charte et en premier lieu toutes les collectivités de l'île afin de leur présenter la démarche et de commencer un travail de collecte d'information sur leur appropriation et mise en œuvre de la Charte. Les premiers résultats montrent que de nombreuses actions menées sur le territoire peuvent être rattachées à la Charte mais que dans la très grande majorité des cas, il n'y a pas de mention explicite de ce lien. La Charte est très souvent comprise comme le programme de travail et l'ambition de l'établissement public mais rarement comme un projet commun pour le territoire.

Ce point, crucial, devra faire partie des questions importantes à traiter lors de l'évaluation formelle (prévue en 2025).

Parallèlement, le travail se poursuit autour de l'élaboration du référentiel d'évaluation. Plusieurs ateliers ont été organisés pour travailler sur les questions évaluatives, mais la dynamique est encore à consolider.



Tous ces travaux doivent se poursuivre en 2024, de façon à permettre l'élaboration du Cahier des Charges de l'évaluation formelle qui sera soumis à appel d'offre fin 2024. L'objectif est de fournir au prestataire, en amont de son travail le plus d'élément possible d'état des lieux afin qu'il puisse se concentrer sur la partie véritablement évaluative de la démarche.

A noter qu'un important travail a été réalisé cette année en lien avec la DEAL et sous le pilotage de la DHUP pour réaliser l'évaluation décennale du Bien Classé au Patrimoine Mondial. Cette démarche (plus de 100 pages de questions...), commune à l'ensemble des Bien de France est en cours de finalisation au niveau national avant notification à l'UNESCO.

Modernisation de la réglementation applicable en cœur de Parc :

Ce travail de fond s'est poursuivi en 2023 sur les thèmes ; des prises de vue et de son, du bivouac, du campement et accès au cœur. Le travail s'est fortement appuyé sur les instances du Parc et notamment CS et CESC. Les mises à disposition du public des différents projets d'arrêtés ou de décisions du CA, ont montré que les avis exprimés sont majoritairement négatifs soit considérant que la réglementation au sein du cœur du Parc est liberticide, soit au contraire qu'elle n'est pas assez contraignante.

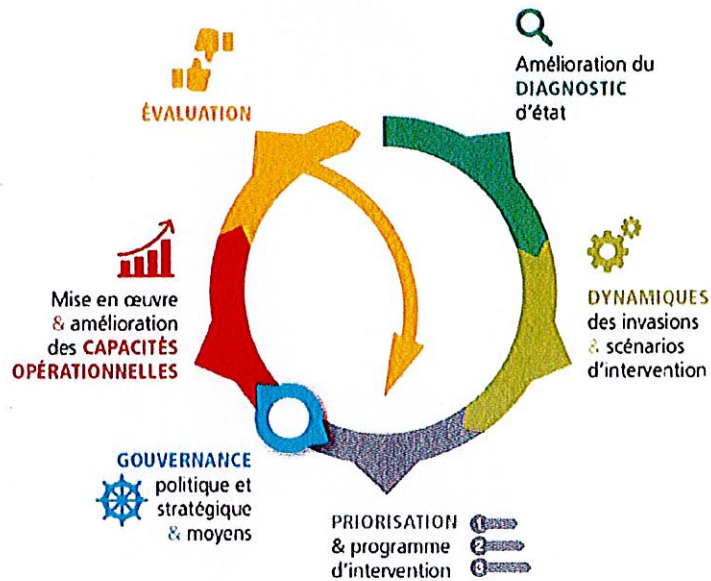
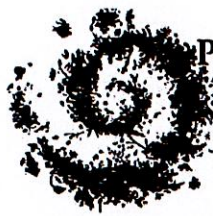
A noter qu'il a été décidé, notamment sur la réglementation qui concerne les accès au Parc et le bivouac, de procéder début 2024 à une véritable consultation du public (sous une forme encore en cours de discussion mais qui passera sans doute par un sondage accompagné de questionnaires de terrain). Les travaux se poursuivent également sur la difficile question de la réglementation du survol de loisir. Nous avons l'ambition, en lien avec la Préfecture, le Comengendre et la DESACOI, de conduire en 2024 une campagne de mesure du bruit et de mesure du ressenti des visiteurs en cœur ce qui permettra d'objectiver cette question souvent évoqué sur un mode très « sensible » mais rarement mesuré.

III. Priorités pour l'année 2024

Conservation :

Outre la mise en place des projets Fonds Vert financés en 2023 ; ReMiNat sur le développement de R&D concernant la restauration des fonctionnalités des habitats à enjeux et les actions du PNA pétrels, les thèmes prioritaires en matière de conservation seront :

- Consolidation de la démarche partenariale du projet intégré sur la restauration des habitats



- Mise en œuvre du PNA pétrels,
- Construction d'un plan opérationnel de gestion du Tuit Tuit et de son habitat,
- Mise en place opérationnelle d'un plan de veille / gestion des espèces animales problématiques ; cerf de Java, caprins suidés,
- Consolidation de la démarche avec le secteur économique concernant la pollution lumineuse.

Planification/Aménagement :

- Suivi et interaction avec La Région dans le cadre de la révision du SAR (cf. convention Cconseil Régional-Parc et construction du Plan Paysage),
- Suivi des chantiers reconstruction des gîtes du Piton de La Fournaise et du Piton des Neiges,
- Partenariat et suivi des études stratégiques tourisme et aménagement lancées par le Département,
- Traitement des points noirs paysagers sur le Piton de la Fournaise et Piton des Neiges.

Implantation des secteurs :

- Finalisation du chantier de reconstruction du bâtiment du secteur Ouest et d'aménagement global du site,
- Etude pré opérationnelle pour la relocalisation du secteur Est et la muséographie extérieure (cf. phase I aménagement de l'espace autour du siège du Parc en co maitrise d'ouvrage Département-Commune-Parc).

Règlementation survol :

- Campagne de mesures de bruits et ressentis sur les différents espaces considérés en collaboration avec la Préfecture et le Comegendre.

Partenariats :

- Renouvellement convention Conseil Régional et Communauté de communes de l'Ouest,

- Construction d'une convention avec le Conseil Départemental.

IV. Etat d'avancement du programme 2021-2023 inscrit au Plan de Relance

Le chantier du Lena était particulièrement complexe car le choix a été de réhabiliter un bâtiment existant. La difficulté technique du travail et le contexte global qui s'est rajouté aux problématiques d'approvisionnement a fait prendre un retard de 6 mois sur la livraison du chantier, reportant une consommation de nos crédits de paiement sur 2024. Pour le reste des chantiers inscrits sur ces financements, les opérations ont été menées dans les délais impartis.

Avancement et Prévisionnel de consommations des AE et CP - ENVELOPPE PLAN DE RELANCE													
	Enveloppe Plan de Relance	consommations 2021-2022		consommations JANV-ADUT 2023		prévisionnel consommations SEPT-DEC 2023		prévisionnel consommations 2024		prévisionnel consommations 2025		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Valorisation RN3	97 020,70 €	97 020,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 020,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 020,70 €	97 020,70 €
Etude de faisabilité Maison du Parc	45 000,00 €	45 000,00 €	7 193,26 €	0,00 €	11 826,50 €	0,00 €	25 980,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
LENA - bâtiment	1 585 251,57 €	1 447 674,11 €	381 577,71 €	0,00 €	185 828,02 €	56 354,46 €	363 002,98 €	0,00 €	530 018,38 €	0,00 €	43 601,48 €	1 504 028,57 €	1 504 028,57 €
LENA - arboretum		81 223,00 €	56 555,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 668,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 223,00 €	81 223,00 €
TOTAL	1 727 272,27 €	1 589 694,81 €	388 770,97 €	0,00 €	197 654,52 €	56 354,46 €	486 003,92 €	0,00 €	530 018,38 €	0,00 €	43 601,48 €	1 727 272,27 €	1 727 272,27 €



V. Le Budget Initial 2024

▪ Atterrissage du budget 2023

- Le point d'atterrissage estimé à ce jour dans le cadre du BR2 2023 prévoit un déficit budgétaire de 701 171.95 euros en très nette amélioration par rapport au BI.

▪ Les faits budgétaires marquants pour l'exercice 2023

- La fin de nombreux projets fléchés, financés notamment sur fonds européens du précédent programme opérationnel,
- La réalisation d'importants investissements (Secteur sud au pôle 3P, début des travaux du secteur Ouest au LENA) mais une livraison des travaux LENA repoussé à mi 2024, ce qui entraîne un décalage des dépenses prévues mais également le versement du solde du Plan de Relance,
- L'obtention de financements sur le Fonds Vert (projet REMINAT et PETRELS) avec versement d'une avance dès la mi 2023.

▪ Les perspectives des moyens 2024 vues en dialogue de gestion ministériel

Lors du 29 septembre 2023, le dialogue de gestion avec le Ministère de tutelle a permis de recueillir des éléments de perspectives en termes de moyens pour 2024 :

- Une très probable revalorisation de la dotation ministérielle pour prendre en considération les évolutions de la masse salariale liées à des décisions Nationale (point d'indices, revalorisation catégorielles etc).
- La possible prise en charge des surcoûts relevés sur le projet LENA (estimés entre 180 et 250 000 euros).
- Le versement du solde de la dotation Fonds Vert à partir du mois de février pour éviter de trop solliciter la trésorerie du Parc en début d'année.
- La recentralisation de la gestion d'une partie du Fonds Vert et la réservation d'une enveloppe pour les Parcs nationaux.
- L'augmentation du nombre d'ETP pour poursuivre la montée en charge du Parc national de Forêt sans prélèvement sur les autres Parcs.

Les hypothèses suivantes ont donc été prises pour construire le BI 2024 :

- Pas d'évolution sur les emplois sous plafond par rapport à 2023
- Pas d'évolution de la dotation globale en attendant de connaître précisément le montant revalorisé
- Un abondement de la dotation d'investissement de 250 000 euros pour couvrir les surcoûts du projet LENA
- Un versement du solde du plan de relance dès le début d'année

En fonction des éléments qui seront finalement notifiés par le Ministère (en janvier 2024), on procédera aux ajustements nécessaires au BR1 2024 (prévu en mars).



A. Les recettes budgétaires 2024

RECETTES			
Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
6 910 047,23	6 910 047,23	6 910 047,23	Recettes globalisées
0,00	0,00	0,00	Recettes propres
0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
6 910 047,23	6 910 047,23	6 910 047,23	Autres financements de l'Etat
0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges de service public
1 757 805,98	1 757 805,98	2 240 712,16	Recettes fléchées
23 773,00	23 773,00	28 940,70	Recettes propres fléchées
589 147,68	589 147,68	418 848,99	Autres financements publics fléchés
1 144 885,30	1 144 885,30	1 792 922,47	Financements de l'Etat fléchés
8 667 853,21	8 667 853,21	9 150 759,39	TOTAL DES RECETTES (C)

Les recettes globalisées

Le montant de la dotation annuelle de fonctionnement 2024 qui sera attribuée au Parc national de La Réunion est basée sur une hypothèse de stabilisation à 6 910 047,23.

Les recettes fléchées sur projet

De nombreux projets financés sur fond européens se terminent en 2023/2024. Le solde de recette de ces projets sera touché en 2024 et est pris en compte au BI (autres financements publics fléchés). Le nouveau programme opérationnel doit se mettre en place d'ici la fin de l'année sur les lignes FEDER susceptibles d'être mobilisées. Ainsi si de nouveaux financements sont mobilisés, ils seront pris en compte dans les budgets rectificatifs 2024 (mars et fin d'année).

Le financement de l'état fléchés est en forte augmentation pour 2024 dès le BI. C'est la conséquence du report des recettes du plan de relance de 2023 à 2024 et des tranches 2024 des projets Fonds Vert déjà financés. Si de nouveaux projets Fonds Vert sont financés en 2024, ils seront pris en compte dans les budgets rectificatifs.

De façon globales les recettes de l'établissement augmentent de plus de 500 000 € en 2024.



B. Les dépenses budgétaires 2024

DEPENSES						
	Montants Budget N-1 09/11/2023		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget Initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 072 384,00	6 158 810,00	6 072 384,00	6 072 384,00	6 420 617,52	6 420 617,52
dont contributions employeur au CAS Dispositif	660 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00	695 000,00	695 000,00
Fonctionnement	1 779 727,00	2 159 921,70	1 793 716,00	2 328 352,30	1 420 787,88	1 757 226,15
Intervention	62 000,00	77 000,00	62 000,00	77 000,00	27 000,00	47 000,00
Investissement	185 802,46	891 288,86	185 802,46	891 288,86	493 240,00	907 348,00
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	8 099 913,46	9 287 020,56	8 113 902,46	9 369 025,16	8 361 645,40	9 132 191,67
CP (B)						

1. Prévisions d'effectifs et de masse salariale 2024

▪ Les emplois sous plafond

Les emplois sous plafond ne devraient connaître aucune modification pour l'année 2024 par rapport à 2023, soit 82,2 ETP et 84,3 ETPT.

La masse salariale relative aux emplois sous plafond est par contre en forte augmentation par rapport à 2023 (+177 k€)

Cette augmentation prend en considération :

- l'effet mécanique de progression des masses salariales entre chaque année N et N+1:
 - o Application de la GVT environ + 1.5%
 - o Application des avancements individuels sur grilles de carrière
 - o Au 1^{er} janvier 2024, prise en compte d'une application réglementaire ponctuelle de + 5 points mensuels sur les rémunérations indiciaires des agents concernés.

L'effet de ces mesures est estimé à 72 000 euros.

- l'application annuel des primes CIA pour certains fonctionnaires et Part variable pour les contractuels en Quasi-statut (environ +15 000 euros)
- la prise en charge forfaitaire de la complémentaire santé par l'employeur
- la potentielle augmentation des niveaux de rémunérations induits par des recrutements à profils « spécialistes » en 2024. Ces embauches s'inscriront dans le flux des personnels entrants et sortants, à effectif constant.
- la prévision d'indemnités de rupture conventionnelle pour des agents actuellement en projet de reconversion professionnelle (+12 000 euros)
- Le volume d'allocations de retour à l'emploi 2024 (autour de 200 000 euros annuel), demeure important et reste consécutif aux rotations et fins de contrats de projets sur des socles de rémunération de catégorie A.
- S'ajoute la prise en charge des primes de précarité de +10% pour les contrats courts sur des opérations ponctuelles au cours de l'année



▪ Les emplois hors plafond

Comme déjà évoqué, de nombreux projets fléchés se terminent en 2023/2024. Pour autant, de nouveaux projets démarrent (notamment les projets Fonds Vert qui impliquent de nombreux recrutements) ce qui va entraîner une forte augmentation du nombre d'emploi hors plafond (passage de 7,7 à 12,22 ETPT).

La masse salariale afférente augmente également de façon proportionnelle et passe de 412k€ en 2023 à 592 k€ en 2024.

Il est à rappeler que les emplois hors plafond sont intégralement financés par des financements extérieurs sur projets fléchés.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour un montant de 1 757 226,15 € en CP et de 1 420 787,88 € en AE, en recul par rapport à 2023.

Les crédits de paiement se répartissent de la manière suivante :

- 600 000€ seront consacrés aux dépenses spécifiquement liées au fonctionnement général de l'établissement avec un maintien au même niveau que celui de 2023.
- 1 090 526 € de CP de fonctionnement seront dédiées à la mise en œuvre des actions du projet d'établissement tels que décrits dans la 1ère partie. On distinguera dans ce cadre :
 - Le programme de coopération avec l'Afrique du Sud (FEXTE/FOM) et le programme de recherche afférent mis en œuvre par le CIRAD et l'Université de La Réunion pour 168 000€
 - Le projet Fonds Vert REMINAT pour 161 000 €
 - La clôture du projet Fah'ame pour 95 000€
 - Le projet Fonds Vert PETRELS pour 87 000€
 - Le fonctionnement de l'accueil grand public à la Maison du Parc pour 50 000 €
 - Les jours de la nuit pour 46 850 €
 - La marque esprit Parc national pour 42 000 €
 - L'évolution de la réglementation pour 40 000 €
 - Le lancement des études sur le plateau technique Plaine des palmistes pour 40 000 €

3. Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention sont prévues pour un montant de 47 000 € en CP et de 27 000 € en AE, dans la moyenne des dernières années.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- PEAC : 17 000 €
- Régulation des chats pour préserver les pétrels et les tuit-tuits : 11 200 €
- Life Biodivum : 10 800 €
- Actions éducatives sur le territoire : 4000 €
- Espaces citoyens de lutte contre les EEE : 4000 €

4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites pour un montant de 493 240 € en AE et de 907 348 € en CP.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Finalisation du LENA pour 688 000 €
- Renouvellement de véhicule pour 110 000 €:



- Matériel informatique pour 44 000 €
- Fiabilisation infrastructure réseau : 40 000 €
- Achats équipement nécessaires à différents projets : 25 500 €

C. Equilibre général du Budget Initial 2024

	BR2 2023		BI 2024	
	AE	CP	AE	CP
TOTAL DES DEPENSES	8 230 790,46 €	9 878 211,56 €	8 361 645,40 €	9 132 191,67 €
TOTAL DES RECETTES		8 667 853,21 €		9 150 759,00 €
SOLDE BUDGETAIRE		- 701 171,95 €		18 567,00 €

En synthèse, le Budget Initial 2024 est très légèrement positif (+18 567 €).

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Des recettes en augmentation de 539 000 €
- Des dépenses de personnel qui augmentent pour le mode projet
- Des dépenses de fonctionnement de base qui sont stables (600 000 €)
- Des dépenses de fonctionnement projet en contraction en attendant les nouveaux financements (P0, Fond vert 2024)
- Des investissements toujours importants (907 000 € prévus)

D. Prévision comptable de la situation patrimoniale

Au regard du solde budgétaire excédentaire déterminé précédemment, le compte de résultat prévisionnel s'établirait avec un résultat patrimonial positif de 688 258,87 €.

Suite aux dotations aux amortissement évaluées à 500.000€, il résulterait une capacité d'autofinancement de 1 188 258,87 € pour le financement des investissements.

L'exécution du budget 2024 et son équilibre se finaliseraient par un abondement de 237 550,87€ de la trésorerie dont le niveau final serait de 4 528 983,20€ et par un abondement du fonds de roulement de 213 033,93 € dont le niveau final serait de 4 742 017,13€.

Le plan de trésorerie prévoit un solde mensuel qui oscillerait entre 3 000 000 € à son niveau le plus faible avec des pics à environ 4 500 000 € au moment du versement de la dotation de fonctionnement du Ministère. L'évolution mensuelle de la trésorerie présente un niveau acceptable tout au long de l'année.

Le Directeur
Jean-Philippe DELORME

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	84,33	12,22	96,55

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 84,33

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	84,33	5 627 647,00	12,22	592 970,52	96,55	6 420 617,52
1 - TITULAIRES	30,00	2 153 812,00			30,00	2 153 812,00
* Titulaires Etat	24,00	1 647 506,00			24,00	1 647 506,00
* Titulaires organisme (corps propre)	6,00	506 306,00			6,00	506 306,00
2 - CONTRACTUELS	54,33	3 473 835,00	12,22	592 970,52	66,55	4 066 805,52
* Contractuels de droit public	54,33	3 473 835,00	0,00	0,00	54,33	3 473 835,00
* CDI	18,00	968 829,00			18,00	968 829,00
* CDD	31,33	2 135 778,00	0,00	0,00	31,33	2 135 778,00
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5,00	369 228,00	0,00	0,00	5,00	369 228,00
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00	12,22	592 970,52	12,22	592 970,52
* CDI	0,00	0,00			0,00	0,00
* CDD	0,00	0,00	12,22	592 970,52	12,22	592 970,52
3 - CONTRATS AIDES			0,00	0,00	0,00	0,00
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						200 000,00

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,00	0,00
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0,00
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0,00

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,00	0,00
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0,00
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0,00

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	MONTANTS BUDGET N-1 09/11/2023				MONTANTS PRÉVISION D'EXÉCUTION N-1				MONTANTS BUDGET INITIAL N			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 072 384,00	6 158 810,00	6 072 384,00	6 072 384,00	6 420 617,52	6 420 617,52						
dont contributions employeur au	660 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00	695 000,00	695 000,00						
Fonctionnement	1 779 727,00	2 159 921,70	1 793 716,00	2 328 352,30	1 420 787,88	1 757 226,15						
Intervention	62 000,00	77 000,00	62 000,00	77 000,00	27 000,00	47 000,00						
Investissement	185 802,46	891 288,86	185 802,46	891 288,86	493 240,00	907 348,00						
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	8 099 913,46	9 287 020,56	8 113 902,46	9 369 025,16	8 361 645,40	9 132 191,67						
CP (B)												
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0,00		0,00		18 567,72						

	MONTANTS BUDGET N-1 09/11/2023				MONTANTS PRÉVISION D'EXÉCUTION N-1				MONTANTS BUDGET INITIAL N			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00	6 910 047,23	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1 757 805,98	1 757 805,98	1 757 805,98	1 757 805,98	2 240 712,16	2 240 712,16			2 240 712,16	2 240 712,16		
	23 773,00	23 773,00	23 773,00	23 773,00	28 940,70	28 940,70			28 940,70	28 940,70		
	589 147,68	589 147,68	589 147,68	589 147,68	418 848,99	418 848,99			418 848,99	418 848,99		
	1 144 885,30	1 144 885,30	1 144 885,30	1 144 885,30	1 792 922,47	1 792 922,47			1 792 922,47	1 792 922,47		
	8 667 853,21	8 667 853,21	8 667 853,21	8 667 853,21	9 150 759,39	9 150 759,39			9 150 759,39	9 150 759,39		
TOTAL DES RECETTES (C)												
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	619 167,35	701 171,95	0,00	0,00								

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
CONNAISSANCE / Connaissance	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00
TERRITOIRE / Connaître territoire	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00
CONTRIB RECHERCH / 1-3 Contribution à des programmes de recherche	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00
GESTION / Gestion et appui à la gestion d'espaces naturels	592 970,52	592 970,52	547 987,88	894 426,15	27 000,00	47 000,00	7 840,00	7 840,00	1 175 798,40	1 542 236,67
ACCUEILLIR VISITEURS / Accueillir visiteurs	0,00	0,00	147 000,00	173 800,00	27 000,00	25 000,00	0,00	0,00	174 000,00	198 800,00
COMMUNICATION / 4-4 Outils de communication de l'EPPN	0,00	0,00	74 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	95 000,00
EDUC_PRESERV_AUTRES / 4-2 Sensib accueil éduc enieu.préserv.patrim territ tt public	0,00	0,00	3 000,00	8 800,00	5 000,00	4 000,00	0,00	0,00	8 000,00	12 800,00
EDUC_PRESERV_SCOLAIRE / 4-1 Sensib anim éduc préservation patrim territ public socia	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	22 000,00	21 000,00	0,00	0,00	92 000,00	91 000,00
DEVELOP_DURABLE / développement durable	146 831,00	146 831,00	66 500,00	223 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 331,00	369 905,00
AGRICULTURE / 3-1 Agriculture	54 101,00	54 101,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 601,00	54 601,00
TOURISME_LOISIRS_ACC / 3-3 Accompa acteurs sur tourisme, loisirs, accès à la nature	62 680,00	62 680,00	2 000,00	118 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 680,00	180 904,00
TRANSIT_ENERGETIQUE / 3-9 Accompa acteurs sur transition énergé et changent climat	0,00	0,00	17 000,00	46 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	46 850,00
VALOR_SAVOIR-FAIRE / 3-6 Accomp acteur valorisa patrim cult et savoir-fair artisa	30 050,00	30 050,00	47 000,00	57 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 050,00	87 550,00
PROTEGER_PATRIMOINES / Protéger patrimoines	446 139,52	446 139,52	334 487,88	497 552,15	0,00	22 000,00	7 840,00	7 840,00	788 467,40	973 531,67
GEST_RESTAUR_PATRIM / 2-3 Act de gest et de restaur de patrim culturel et paysager	61 082,00	61 082,00	35 500,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 582,00	131 082,00
GEST_RESTAUR_POPUL / 2-2 Act de gest et de restaur de pop, d'espèces et de milieu	385 057,52	385 057,52	298 987,88	427 552,15	0,00	22 000,00	7 840,00	7 840,00	691 885,40	842 449,67
POLICE / Police	0,00	0,00	111 000,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	91 000,00
SURVEIL_PATRIMOINE / Protéger patrimoines	0,00	0,00	111 000,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	91 000,00
SURVEIL_TERRIT / 2-1 Surveillance du territoire et des usages	0,00	0,00	111 000,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	91 000,00
SOUTIEN_MANAGEMENT / A - Fonctions support national	5 827 647,00	5 827 647,00	739 400,00	749 400,00	0,00	0,00	899 508,00	899 508,00	7 052 447,00	7 476 555,00
GERER_EPPN / Gérer l'établissement public de Parc national	5 827 647,00	5 827 647,00	739 400,00	749 400,00	0,00	0,00	899 508,00	899 508,00	7 052 447,00	7 476 555,00
FONCTION_GENERAL / 6-3 Fonctionnement général	0,00	0,00	642 400,00	652 400,00	0,00	0,00	211 400,00	211 400,00	853 800,00	863 800,00
GESTION_RH / 6-4 Gestion des ressources humaines	5 827 647,00	5 827 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 827 647,00	5 827 647,00
MANAGEMENT_GENERAL / 6-1 Management général	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00
POL_IMMOBILIERE / 6-5 Immobilier et logistique	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00	0,00	0,00	274 000,00	688 108,00	345 000,00	759 108,00
TOTAL	6 420 617,52	6 420 617,52	1 420 787,88	1 757 226,15	27 000,00	47 000,00	907 348,00	907 348,00	8 361 645,40	9 132 191,67

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

18 567,72

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

RECETTES	
Recettes globalisées	Recettes fichées

Budget	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Total (C)
AUTRES_RECETTES_DIV / Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 262,70	10 262,70
AUTRE_RECETTE_DIVER / Autres recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 262,70	10 262,70
COLLECTIVITES_TERRIT / Collectivités territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 421,07	0,00	9 421,07
DEPARTEMENT / Département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 421,07	0,00	9 421,07
EPN_ET_AUT_ORGA_PUB / Etablissements publics nationaux et autres organismes public	0,00	6 910 047,23	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	6 992 047,23
ADEME / ADEME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	82 000,00
OFFICE_BIODIV / Office français de la Biodiversité	0,00	6 910 047,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 910 047,23
ETAT / Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 792 922,47	0,00	0,00	1 792 922,47
AUTRE_MINISTERE / Autre ministère	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 635,00	0,00	0,00	318 635,00
AUTRES_SERVICES_DEC / Autres services déconcentrés de l'Etat (DRAAF, DRAC...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 972,00	0,00	0,00	201 972,00
PREFECTURE / Préfecture (dont FNADT, CPER...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 210,93	0,00	0,00	342 210,93
TUTELLE / Ministère de tutelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 104,54	0,00	0,00	930 104,54
EUROPE / Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 427,92	0,00	327 427,92
FEADER / FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 310,73	0,00	141 310,73
LEADER / LEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 117,19	0,00	186 117,19
FONDS_PRIVES / Fonds privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 678,00	18 678,00
ENTREPRISE / Entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 678,00	18 678,00
TOTAL	0,00	6 910 047,23	0,00	0,00	0,00	1 792 922,47	418 848,99	28 940,70	9 150 759,39

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

0,00

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	701 171,00	701 171,00	0,00	0,00	18 567,72
dont Budget Principal	701 171,00	701 171,00	0,00	0,00	18 567,72
dont Budget Annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts (capital) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	78 655,11	0,00	78 655,11
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (f)=D2-(b1)-(c1)-(e1)	701 171,00	701 171,00	78 655,11	0,00	97 222,83
ABONDEMENT de la trésorerie (f) = (2) - (1)	0,00	0,00	18 567,72	701 171,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	226 067,49	875 073,54	0,00
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0,00	0,00	-207 499,77	-173 902,54	0,00
TOTAL DES BESOINS (f) + (f)	701 171,00	701 171,00	97 222,83	701 171,00	97 222,83

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
FV-REMINAT_PH1_CT - REMINAT Phase 1	cc 4676	REMINAT Phase 1	0,00	27 747,00
FV-REMINAT_PH1_CT - REMINAT Phase 1	cc 4676	REMINAT Phase 1	27 747,00	0,00
FV-PETRELS_CT - PETRELS compte de tiers	4676	PETRELS	0,00	50 908,11
FV-PETRELS_CT - PETRELS compte de tiers	4676	PETRELS	50 908,11	0,00
TOTAL			78 655,11	78 655,11

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.
(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Personnel	6 072 384,00	6 072 384,00	6 420 617,52	Subventions de l'Etat	8 054 933,15	8 054 933,15	8 452 969,70
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	660 000,00	660 000,00	695 000,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 328 352,30	2 328 352,30	1 662 883,00	Autres subventions	589 147,68	589 147,68	336 848,99
Intervention (le cas échéant)	77 000,00	77 000,00	47 000,00	Autres produits	23 773,00	23 773,00	28 940,70
TOTAL DES CHARGES (1)	8 477 736,30	8 477 736,30	8 130 500,52	TOTAL DES PRODUITS (2)	8 667 853,83	8 667 853,83	8 818 759,39
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	190 117,53	190 117,53	688 258,87	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 667 853,83	8 667 853,83	8 818 759,39	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 667 853,83	8 667 853,83	8 818 759,39

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	190 117,53	190 117,53	688 258,87
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	400 000,00	400 000,00	500 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	590 117,53	590 117,53	1 188 258,87

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	590 117,53	590 117,53	1 188 258,87
Investissements	891 288,86	891 288,86	950 708,00	Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	891 288,86	891 288,86	950 708,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	590 117,53	590 117,53	1 188 258,87
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0,00	0,00	237 550,87	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	301 171,33	301 171,33	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 09/11/2023	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-301 171,33	-301 171,33	237 550,87
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	399 999,67	399 999,67	218 983,15
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-701 171,00	-701 171,00	18 567,72
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 979 568,00	4 979 568,00	4 742 017,13
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	683 135,67	683 135,67	1 108 618,00
Niveau final de la TRESORERIE	4 291 432,33	4 291 432,33	4 310 000,05

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	3 611 233,97	2 793 486,97	4 032 549,97	3 931 590,51	3 242 034,51	4 783 774,51	4 178 318,21	3 461 916,21	4 931 671,21	4 458 024,14	3 834 177,14	4 446 569,37	0,00
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	0,00	1 903 000,00	0,00	0,00	1 903 000,00	0,00	0,00	2 214 000,00	0,00	0,00	890 847,23	0,00	6 910 847,23
- Subventions de l'Etat	0,00	1 903 000,00	0,00	0,00	1 903 000,00	0,00	0,00	2 214 000,00	0,00	0,00	890 847,23	0,00	6 910 847,23
- Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes propres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes budgétaires flechées	0,00	107 110,00	639 387,54	52 000,00	405 733,00	133 290,70	0,00	0,00	470 596,93	45 000,00	387 591,00	0,00	2 240 712,17
- Financements de l'Etat flechés	0,00	25 110,00	575 754,54	52 000,00	318 635,00	104 350,00	0,00	0,00	284 481,53	45 000,00	387 591,00	0,00	1 792 932,47
- Autres financements publics flechés	0,00	82 000,00	63 633,00	0,00	87 098,00	0,00	0,00	0,00	186 116,00	0,00	0,00	0,00	418 849,00
- Recettes propres flechées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 940,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 840,70
Opérations non budgétaires													
- Emprunts ; encasements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Prêts ; encasement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations gérées en comptes de liers :													
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dividende intervention pour compte de liers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres encasements d'opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. TOTAL	0,00	2 010 110,00	639 387,54	52 000,00	2 309 733,00	133 290,70	0,00	2 214 000,00	470 596,93	45 000,00	1 277 539,23	0,00	9 150 759,40
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 797,00	539 800,00	6 663 847,00
- Personnel	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 637,00	485 640,00	5 627 847,00
- Fonctionnement	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 160,00	54 240,00	690 000,00
- Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	169 000,00
Dépenses liées à des recettes flechées	277 950,00	231 250,00	200 550,00	201 759,00	188 196,00	151 850,00	176 603,00	204 450,00	294 450,00	128 050,00	125 450,00	125 453,52	2 267 111,52
- Personnel	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,00	45 210,52	562 530,52
- Fonctionnement	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 240,00	80 243,00	962 893,00
- Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Investissement	152 500,00	106 800,00	75 100,00	76 309,00	42 746,00	26 500,00	51 153,00	79 000,00	169 000,00	3 600,00	0,00	0,00	781 708,00
Opérations non budgétaires													
- Emprunts ; remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Prêts ; décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations gérées en comptes de liers :													
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépôts d'intervention pour compte de liers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	817 747,00	771 047,00	740 247,00	741 556,00	786 893,00	738 747,00	716 400,00	744 247,00	944 247,00	668 847,00	665 247,00	665 333,52	8 960 756,52
SOLDE CUMULE (1) + (2)	3 611 233,97	4 032 549,97	3 931 590,51	3 242 034,51	4 783 774,51	4 178 318,21	3 461 916,21	4 931 671,21	4 458 024,14	3 834 177,14	4 446 569,37	4 446 569,37	170 000,88

Variation de trésorerie correspondante à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0,00	-1 209 142,18	-983 074,69	-983 074,69	-983 074,69	
Recettes fléchées (b)						
Financements de l'Etat fléchés	1 757 805,98	2 240 712,16	0,00	0,00	0,00	3 998 518,14
Autres financements publics fléchés	1 144 885,30	1 792 922,47	0,00	0,00	0,00	2 937 807,77
Recettes propres fléchées	589 147,68	418 848,99	0,00	0,00	0,00	1 007 996,67
	23 773,00	28 940,70	0,00	0,00	0,00	52 713,70
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	2 966 948,16	2 014 644,67	0,00	0,00	0,00	4 981 592,83
Personnel AE=CP	377 799,00	592 970,52	0,00	0,00	0,00	970 769,52
Fonctionnement AE	1 130 380,00	394 287,88	0,00	0,00	0,00	1 524 667,88
CP	1 670 349,30	714 926,15	0,00	0,00	0,00	2 385 275,45
Intervention AE	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
CP	77 000,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	87 800,00
Investissement AE	136 313,46	281 840,00	0,00	0,00	0,00	418 153,46
CP	841 799,86	695 948,00	0,00	0,00	0,00	1 537 747,86
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-1 209 142,18	226 067,49	0,00	0,00	0,00	-983 074,69
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						
<i>Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.</i>						
Autofinancement des opérations fléchées (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-1 209 142,18	-983 074,69	-983 074,69	-983 074,69	-983 074,69	-983 074,69

Total A611-F4 Secteur Ouest :		1 685 251,00	907 162,50	788 692,54	0,00	0,00
A611-F0	Financement de l'Etat*	208 700,00	104 350,00	104 350,00	0,00	0,00
Secteur Est :	Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plateau technique	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MGP	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A611-F6 Secteur Est : Plateau technique MGP		288 700,00	104 350,00	104 350,00	0,00	0,00
A201-21	Financement de l'Etat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilisation	Autres financements publics**	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
pour l'amélioration et la préservation des infrastructures routières	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A201-22 Mobilisation des acteurs du territoire pour l'amélioration et la préservation des infrastructures routières		42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
A402-F1	Financement de l'Etat*	125 267,49	73 267,49	52 000,00	0,00	0,00
Assistance Technique	Autres financements publics**	392 481,66	392 481,66	0,00	0,00	0,00
SGH	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A402-F1 SGH		517 749,15	465 749,15	52 000,00	0,00	0,00
A101-F3	Financement de l'Etat*	350 000,00	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00
Coopération Afrique du Sud - FOM	Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements***	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A101-F3 Sud - FOM		350 000,00	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00
A309-F2	Financement de l'Etat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Projet Educatif	Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expérimental (P.E.E.T. - LENA)	Autres financements***	8 400,00	3 600,00	8 400,00	0,00	0,00
Total A309-F2 Projet Educatif Expérimental de territoire (P.E.E.T. - LENA)		8 400,00	3 600,00	8 400,00	0,00	0,00
A205-F1	Financement de l'Etat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accompagnement de la montée en compétence des acteurs et animer la marque	Autres financements publics**	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
Autres financements***	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A205-F1 Accompagner la montée en compétence des bénéficiaires et accompagner de la montée en compétence des acteurs et animer la marque		40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
A503-F4	Financement de l'Etat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outils pédagogique	Autres financements publics**	87 098,75	0,00	87 098,75	0,00	0,00
S - FEDER	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A503-F4 FEDER		87 098,75	0,00	87 098,75	0,00	0,00
A401-F2	Financement de l'Etat*	90 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00
Elaborer le plan	Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
gavage	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total A401-F2 Elaborer le plan gavage		90 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00
S/PETREL	Financement de l'Etat*	735 780,97	163 945,25	32 434,77	217 461,31	0,00
Projet Pétrels	Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements***	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total S/PETREL Projet Pétrels		735 780,97	163 945,25	32 434,77	217 461,31	0,00
EVA-REMINA	Financement de l'Etat*	1 168 995,00	294 999,00	128 294,50	381 807,50	0,00
T-PHASE 1	Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Projet REMINAT Phase 1	Autres financements***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total EVA-REMINA Phase 1		1 168 995,00	294 999,00	128 294,50	381 807,50	0,00
Ss total financement de l'Etat		5 338 893,33	2 304 576,84	1 792 922,47	678 713,64	0,00
Ss total autres financements publics		753 611,76	520 889,42	418 849,98	0,00	0,00
Ss total autres financements		14 627,00	4 021,51	28 840,70	0,00	0,00
TOTAL		6 108 132,09	2 829 478,77	2 240 712,15	699 258,61	0,00

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés
 ** Autres financements publics et autres financements publics fléchés
 *** Recettes propres et recettes propres fléchées

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI n	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	1 786 337,23
	2	Niveau initial du fonds de roulement	4 504 466,26
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	213 033,93
	4	Niveau initial de la trésorerie	4 291 432,33
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0,00
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	4 291 432,33	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	8 361 645,40
	6	Résultat patrimonial	688 258,87
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	1 188 258,87
	8	Variation du fonds de roulement	237 550,87
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0,00
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0,00
		Variation des stocks	+ / - 0,00
		Charges sur créances irrécouvrables	- 0,00
		Produits divers de gestion courante	+ 0,00
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 0,00
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	237 550,87
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non	0,00	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	237 550,87	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	226 067,49	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-207 499,77	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	0,00	
16	Variation des restes à payer	-770 546,27	
17	Niveau final de restes à payer	1 015 790,96	
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	4 742 017,13
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	213 033,93
	20	Niveau final de la trésorerie	4 528 983,20
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	226 067,49
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	4 083 932,56

	Comptabilité budgétaire
	Comptabilité générale